PST
Prévention Santé & Travail

# RAPPORT MORAL ET FINANCIER

## EXERCICE 2017

# 2017
# ANNÉE DE MODERNISATION DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

**PLUS ADAPTÉE AU MONDE DU TRAVAIL | PLUS RESPONSABLE | PLUS PERTINENTE**



# MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre association durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Notre Commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes que nous allons vous présenter.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns. Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

D'un point de vue opérationnel, la période qui vient de s'achever aura été dense, tant réglementairement qu'organisationnellement, avec la réforme de « modernisation de la médecine du travail ». Soyez assurés que toutes les équipes de PST ont eu à cœur d'adopter rapidement le nouveau cadre réglementaire, malgré une nécessaire période de transition. La période qui s'ouvre ne sera pas en reste, de nouveaux chantiers attendent les équipes avec notamment un nouveau Projet de service et un nouveau CPOM, avec 2023 comme horizon. La prévention s'apprécie à long terme.

Nous tenons, une nouvelle fois, à vous remercier de la confiance que vous témoignez à PST pour œuvrer à vos côtés en faveur de la prévention, de votre prévention.

**M. Pierre SOLLIER**
Président employeur
du Conseil d'administration

# SOMMAIRE


ORGANISATION DU SERVICE P.4

PLURI-DISCIPLINARITÉ P.7

EXPÉRIMENTATION MAXI-SECTEUR P.8

SYNTHÈSE DES ADHÉRENTS P.10

BILAN FINANCIER P.11

COMPTE DE RÉSULTAT P.11

EVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES P.12

ANNEXES P.14

# L'ORGANISATION DU SERVICE

## UN NOUVEAU PRÉSIDENT EMPLOYEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis le décès de Monsieur Loïc CAVELLEC en avril 2017, alors Président employeur du Conseil d'administration de PST, les responsabilités étaient transitoirement assurées par Monsieur Pierre SOLLIER, Vice-président, avec le concours du Conseil d'administration et de la Direction générale.
En janvier 2018, le collège employeur du Conseil d'administration s'est réuni et a procédé à l'élection d'un nouveau Président et Vice-président. A l'issue de cette réunion, Monsieur Pierre SOLLIER a été élu Président de PST. Membre depuis 18 ans du Conseil d'administration, il occupait les fonctions de Vice-président depuis 5 ans. Monsieur Denis TARDIVEAU, entré au Conseil d'administration en juin dernier, a quant à lui été élu Vice-président.

## DES RECRUTEMENTS AU BÉNÉFICE DE LA RESSOURCE MÉDICALE

La stratégie de recrutement engagée par le Service depuis plusieurs années a permis de voir aboutir la qualification d'un Collaborateur médecin en Médecin du travail. Il s'agit d'un long parcours, tant pour le Service que pour le médecin, constitué de plusieurs années de formation, théorique et pratique, avec le tutorat d'un Médecin du travail expérimenté. Rappelons que PST fut le premier service de Basse Normandie à mobiliser cette passerelle de reconversion.

En outre, l'année 2017 a vu l'intégration d'un nouveau Collaborateur médecin sur le secteur de Lisieux. Un Médecin du travail a également rejoint le Service et partage son exercice entre les secteurs de Lisieux et Caen Nord.
Ces nouveaux recrutements, associés à ceux des années précédentes, permettent la consolidation de la ressource médicale, tandis que de nombreux Services de santé au travail déplorent une dégradation de temps médical. Cette consolidation permet le maintien de la qualité de service aux adhérents et une légère augmentation du nombre d'actes de santé.

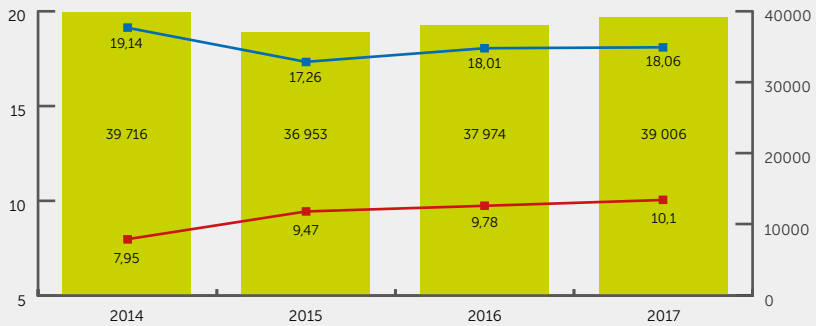
Le Service a également accueilli sur l'année 2 externes, étudiants en découverte de la spécialité, et 3 internes, futurs Médecins du travail.

D'autres collaborateurs ont également rejoint PST pour assurer le renfort des équipes et leur bon fonctionnement (assistante médicale, comptable...).



*Accueil de nouveaux collaborateurs en Journée annuelle*

*Evolution de la ressource médicale et des actes de santé*




*« Les efforts du Service en matière de recrutement de Médecins du travail ont permis le maintien de la qualité de service aux adhérents et une légère augmentation du nombre d'actes de santé »*

## DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INFORMATIQUE ET LIBERTÉS (CIL)

En janvier 2017, PST a nommé un Correspondant Informatique et Libertés dont le rôle est de conseiller la Direction et de développer les bonnes pratiques en matière de gestion des données personnelles, en lien avec la CNIL. Cette nomination s'est faite par anticipation à l'entrée en vigueur du RGPD en mai 2018 et vient compléter les apports de la démarche de progrès en santé en la matière.

## CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DU FUTUR LOGICIEL MÉTIER

Avec la préoccupation de préparer l'avenir, PST a souhaité être partie prenante dans la réécriture du logiciel métier, et ce, à plusieurs niveaux :

» participation aux groupes de travail nationaux (Direction, Médecin référent du logiciel, Formatrice informatique) pour définir les fonctionnalités attendues dans les nouveaux modes d'exercice ;

» participation financière au projet avec une prise de participation de 5,88% dans le capital de la société IST (Informatique Santé Travail) et apport en compte courant aux côtés d'autres Services de santé au travail (soit 100 000€ en février 2017) ;

» participation au CODIR de la société IST en qualité d'administrateur.

Notre futur logiciel, baptisé DATASAT, sera en première exploitation dans un service parisien début 2019, pour un test grandeur nature avant un déploiement national.

## LANCEMENT DU E-LEARNING, PREMIER NIVEAU DE SENSIBILISATION

Entièrement en ligne, l'outil se compose de 10 modules de sensibilisation et d'information aux risques, assortis de cas pratiques, de jeux interactifs, de documents annexes, de QCM et d'attestations de suivi, dans le but de participer à l'évaluation et à la prévention des risques professionnels.
Ce service est inclus dans la cotisation et disponible pour tous les adhérents de PST, simplement en se connectant sur notre site internet. Lancé en septembre 2017, plus de vingt entreprises ont déjà invité leurs collaborateurs à utiliser cette plateforme.

## CLÔTURE DU PROJET DE SERVICE ET DU CPOM

Le Projet de service et le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) sont arrivés à leur terme en fin d'année 2017, après un déploiement sur 5 ans pour le Projet de service (2012-2017) et de 3 ans pour le CPOM (2014-2017).

Dans le cadre du CPOM, les thématiques ont permis un travail en synergie avec d'autres acteurs partenaires dont la DIRECCTE et la CARSAT. Un pré-bilan a été réalisé avec ces cocontractants, mettant en lumière le fort investissement de PST et l'intégration pleine et entière du mode projet dans notre activité.
Actuellement en période de bilan, le Service s'appuiera sur les enseignements à tirer de ce nouveau mode d'exercice, impulsé par la réglementation en 2011, pour identifier les prochains projets et définir les modalités de déclinaison ainsi que les indicateurs.

## PUBLICATION DU 3E PLAN RÉGIONAL SANTÉ AU TRAVAIL (PRST 3)

Nos équipes ont poursuivi leur implication dans les groupes de travail régionaux, aux cotés des autres acteurs de la prévention, notamment sur les thématiques suivantes : exposition à l'amiante et aux produits chimiques, risques psychosociaux, désinsertion professionnelle, culture de prévention et service aux TPE-PME (parmi un total de 10 sujets).
Cela reste une volonté du Service d'apporter une forte contribution et une expertise dans la réflexion commune. Le prochain Projet de service sera adossé au PRST et tiendra compte des priorités régionales.

## INSTALLATION AUX RIVES DE L'ORNE



*Vue extérieure du quartier des Rives de l'Orne*

2017 a vu l'installation d'une partie des collaborateurs sur le nouveau site des Rives de l'Orne : Direction, services supports et spécialistes.
Une salle de réunion adaptée permet également l'accueil des employeurs et des salariés pour les nombreuses sensibilisations collectives organisées à Caen.

## POURSUITE DU BON FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

Le bon fonctionnement des instances s'est poursuivi et ont été tenues en 2017 :

» 4 réunions du Conseil d'Administration

» 4 réunions de la Commission de Contrôle

» 1 Assemblée Générale

» 4 réunions de la Commission Médico-Technique

... sans compter les régulières réunions de bureau.

## DÉPLOIEMENT DE LA RÉFORME ET ÉVALUATION INTERNE

La loi de modernisation de la santé au travail, promulguée le 8 août 2016 mentionnait que les modalités d'actions seraient précisées par décret. La loi présentait encore de nombreuses imprécisions à ce stade. Le décret d'application fut publié le 29 décembre 2016 pour une application au 1er janvier suivant, soit trois jours plus tard.
Les périodicités du suivi individuel, les catégories de classification des salariés, les modèles d'avis et d'attestations, tout autant que de nombreux autres points s'étant trouvés modifiés, le déploiement de la réforme s'est fait de manière progressive.

PST a rapidement intégré les nouvelles versions logicielles permettant de travailler dans le nouveau cadre réglementaire. Dans le même temps, l'ensemble des collaborateurs a été formé pour intégrer les nouvelles normes et procédures avec l'accompagnement du médecin référent du logiciel métier.

En parallèle, et dès la journée annuelle de janvier 2017, les équipes ont été sensibilisées à la réforme, permettant d'expliquer et de se projeter dans le nouveau fonctionnement. Par la suite, c'est le Médecin inspecteur régional qui a présenté, en plénière, l'évolution des textes et leur impact. Un temps nécessaire de décryptage et d'analyse.
Enfin, il s'est agi de fournir aux équipes des outils pédagogiques pour une meilleure compréhension et explication. Le travail de documentation a alors débuté, avec la mission de simplifier et d'accompagner, tant en interne qu'en externe. Les adhérents ont également pu bénéficier de sessions d'informations, d'un nouveau guide réglementaire, d'un guide d'aide à la classification des salariés...

En fin d'année, la Direction a initié le projet « point d'étape de la mise en œuvre de la réforme ». Cette action, qui concerne l'ensemble des collaborateurs de PST, permettra d'objectiver la situation et de mettre en évidence les éventuels axes de progrès quant au déploiement interne de la réforme ou à la connaissance du nouveau cadre réglementaire, dans un objectif de toujours apporter le meilleur service à nos adhérents.

## ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE & MODERNISATION DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

**Le 1er janvier 2017, les modalités de surveillance de l'état de santé des salariés ont évolué pour s'adapter à la fois au monde du travail et à la situation de chaque salarié, avec une vision plus responsable et pertinente.**




Six points essentiels sont à retenir en ce qui concerne les évolutions du dispositif :

1. Le médecin du travail demeure au centre du dispositif avec un rôle renforcé.
2. Tous les salariés sont pris en charge par un professionnel de santé dès l'embauche.
3. Chaque salarié sera suivi par un professionnel de santé avec une périodicité adaptée à sa situation.
4. Le suivi de l'état de santé des salariés sera équivalent quel que soit le contrat.
5. Une procédure de déclaration d'inaptitude et de reclassement des salariés modifiée.
6. Une nouvelle procédure de contestation devant le Conseil des Prud'hommes.

*Infographie du suivi individuel, guide réglementaire, guide de classification des salariés...*

***Un corpus documentaire est disponible pour approfondir le sujet.***

*Contactez votre équipe pluridisciplinaire ou notre site internet.*

# LA PLURIDISCIPLINARITÉ
## SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ 2017

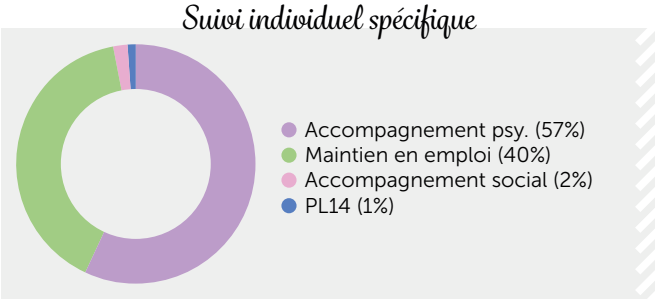
AVANT PROPOS - *L'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation est venue modifier en profondeur la typologie des actes de santé. Dans le même temps, PST a intégré une nouvelle nomenclature de reporting avec la DIRECCTE ne permettant pas, dans de nombreux cas, de réaliser des comparatifs avec les années antérieures.*

## SURVEILLANCE DE L'ÉTAT DE SANTÉ

39 006 actes individuels de santé ont été réalisés en 2017 par les Médecins du travail et les Infirmiers *(voir graphe en page 4)*.
Concernant les salariés « classiques », seuls 29,1% des examens réalisés étaient périodiques (autres que les actes à l'embauche, visites occasionnelles, de pré-reprise ou de reprise). Concernant les salariés intérimaires, la proportion des examens non périodiques s'élève à 87%.

**Surveillance spécifique de l'état de santé**
1 578 entretiens ont été menés par les spécialistes du suivi individuel spécifique. L'essentiel de l'activité se concentre sur l'accompagnement psychologique (57%) et sur le maintien en emploi (40%).

*Suivi individuel spécifique*



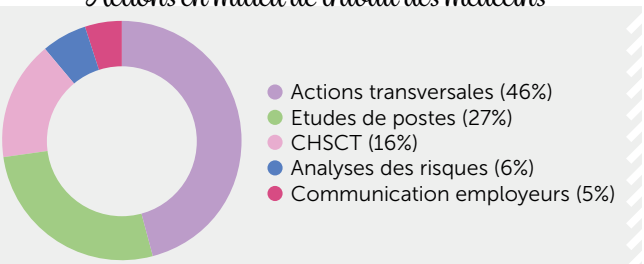

**Développement de la médiation en entreprise**
Initiée au second semestre 2016, les premiers résultats de l'activité de médiation étaient attendus sur l'exercice 2017. Sur prescription du Médecin du travail, la Médiatrice (certifiée par l'Institut français de la médiation) intervient pour accompagner les entreprises et les salariés en cas de difficultés relationnelles identifiées.

» 3 médiations collectives ont été menées et ont donné lieu à un suivi complémentaire de la part des Psychologues (avec organisation de sensibilisations collectives) ou intervention des Ergonomes (et la réalisation d'études de postes).
» 12 demandes de médiations interpersonnelles ont généré 39 entretiens individuels, pour des relations conflictuelles de type manager (employeur)/salarié ou salarié/salarié.
» 9 médiations ont pour le moment abouti de manière concrète.

## ACTION EN ENTREPRISE

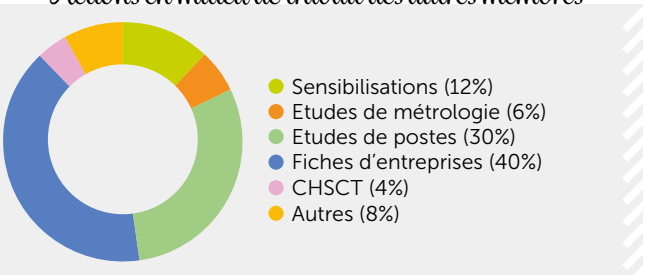
Les Médecins du travail ont réalisé 1 272 actions en milieu de travail en 2017. L'action se concentre essentiellement sur l'ergonomie, les études de bruit, la métrologie et le maintien en emploi (46%), mais également sur des études de postes (27%).

*Actions en milieu de travail des médecins*




Les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire ont quant à eux réalisé 2 036 interventions en milieu de travail, principalement axées sur les fiches d'entreprises (40%) ou les études de postes (30%).

*Actions en milieu de travail des autres membres*




Rappelons que la réalisation de la fiche d'entreprise et de l'étude de poste sont des éléments essentiels dans le cas d'un prononcé d'une inaptitude par le Médecin du travail.

## CONSEIL ET SENSIBILISATION

Les sensibilisations collectives se veulent être un engagement durable du Service pour agir en faveur de la prévention. De manière globale, 190 sensibilisations ont été organisées en 2017 et ont concerné 1231 salariés de nos adhérents.
409 participants ont pris part à une sensibilisation collective tandis que 822 étaient concernés par une sensibilisation en intra entreprise. Le e-learning, lancé au second semestre, a quant a lui généré 31 premiers comptes.
Le retour moyen de satisfaction des participants aux sensibilisations s'établit à 4,48/5, ce qui conforte la volonté de développer et de continuer à adapter la dynamique aux besoins identifiés.

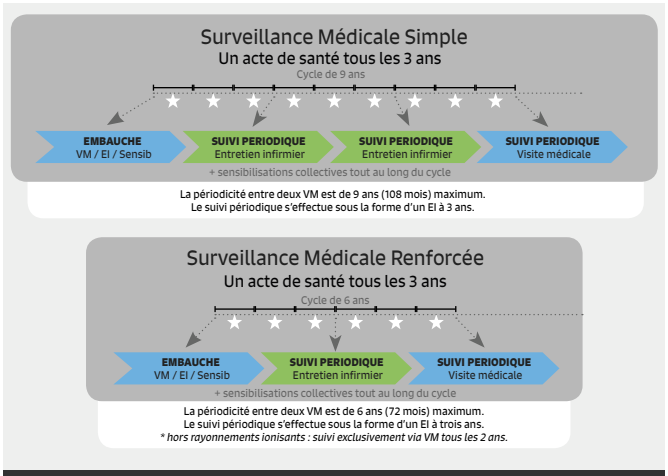
# EXPÉRIMENTATION MAXI-SECTEUR

## L'HEURE EST AU BILAN

**Dans le cadre d'un avenant à son agrément, PST a été autorisé par la DIRECCTE à expérimenter un fonctionnement particulier d'un an sur une équipe de santé au travail. Cette expérience avait vocation à être préfiguratrice de la configuration de demain, sur la base d'une ressource médicale dégradée, compte tenu des perspectives nationales.**

Cette expérimentation, baptisée « maxi-secteur », a consisté à confier un effectif de 8 000 salariés à chaque médecin ETP de l'équipe concernée, moyennant l'utilisation d'un nouveau modèle de surveillance de santé. Cette expérimentation a concerné 670 entreprises adhérentes et 9 200 salariés.
Le modèle expérimental de surveillance proposait un acte de santé tous les 3 ans selon l'ancienne catégorisation des salariés (SMS / SMR).
Pour cela, les ressources pluridisciplinaires mobilisables par les Médecins du travail ont été renforcées.

A l'embauche, selon les profils et les risques, les entretiens infirmiers ont ainsi été introduits, de même que des sensibilisations collectives (avec remplissage d'un auto-questionnaire et possibilité de demander à rencontrer le Médecin du travail).



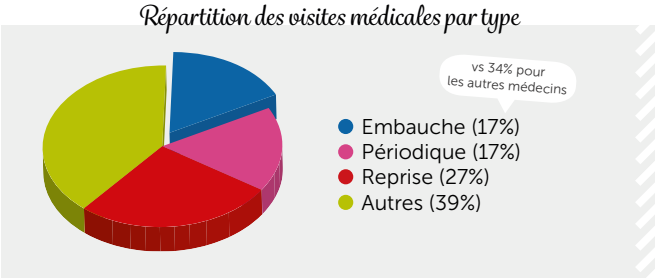

*Le modèle de surveillance de santé du maxi-secteur*

## LES CHANGEMENTS LIÉS À L'ACTIVITÉ ET À L'ORGANISATION

### Une mutation de l'activité médicale

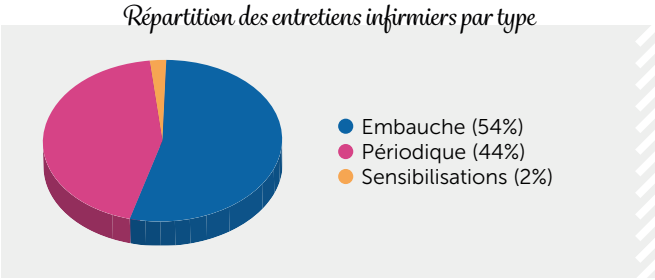
Les Médecins du travail ont globalement constaté que leurs visites d'embauche avaient diminué d'environ 50%, leur laissant ainsi la possibilité de consacrer plus de temps médical au profit des situations complexes, notamment abordées lors des visites occasionnelles.

*Répartition des visites médicales par type*




Pour les Infirmiers, leur activité s'est répartie à plus de 50% d'entretiens d'embauche et 44% d'entretiens périodiques. En termes d'orientation, 20% des visites ont donné lieu à une demande d'avis du Médecin du travail et 2% à une réorientation.

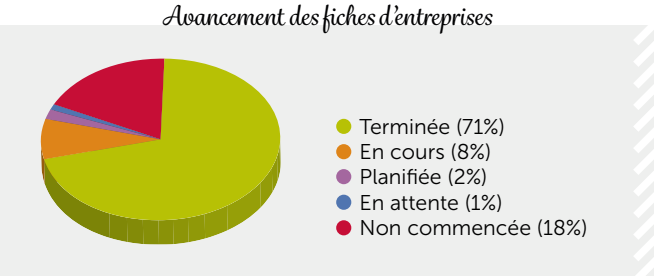
*Répartition des entretiens infirmiers par type*




### Une priorité aux fiches d'entreprises et désignation d'un référent CHSCT

En termes d'action en milieu de travail, la priorité a été portée sur l'établissement de toutes les fiches d'entreprises et 75% d'entre elles ont été réalisées. Cet accroissement a permis aux professionnels de santé d'avoir une meilleure connaissance de l'entreprise et des postes.

*Avancement des fiches d'entreprises*




Egalement, pour chaque entreprise dotée d'un CHSCT, le Médecin du travail a désigné un référent au sein de l'équipe. Ainsi, en fonction de l'ordre du jour, les médecins pouvaient décider d'y participer ou de s'y faire représenter par le référent désormais identifié. Dans tous les cas, un compte rendu était établi puis partagé à l'équipe via le logiciel métier.

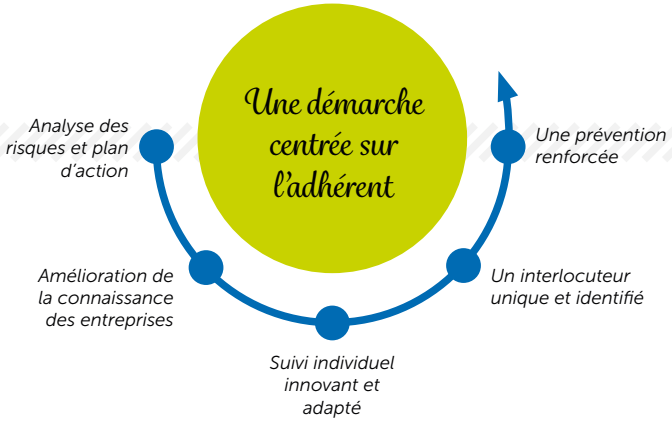
## BILAN
## LES POINTS FORTS

En termes d'**information et de communication**, toutes les entreprises adhérentes concernées ont été informées du déploiement du maxi-secteur, permettant par la même occasion de rappeler les services et les interlocuteurs de PST. L'expérimentation était également **préfiguratrice de la réforme** de 2016 et de la future organisation. La transition, pour les entreprises concernées, a par la suite été facilitée.

Les nombreux actes individuels de santé et les objectifs en termes d'actions en milieu de travail ont nécessité un **renforcement de la planification du travail d'équipe**.

Côté suivi individuel, l'action des Infirmiers a facilité l'organisation et ce, malgré un effectif de salariés suivis plus important.

De manière générale, la **progression du nombre de fiches d'entreprises** a permis d'améliorer la connaissance des risques, préalable au déploiement d'un plan d'action, profitable au suivi individuel et collectif. Le travail d'équipe s'est également trouvé renforcé, avec une meilleure définition du rôle de chaque intervenant et une coordination optimisée.




## BILAN
## LES POINTS PERFECTIBLES

### Bilan des médecins

Les médecins ont pu regretter **un éloignement du travail de terrain** puisque davantage positionnés comme experts. Un manque de temps pour des échanges entre professionnels a également pu être regretté durant l'expérience.

Les nombreuses fiches d'entreprises réalisées, couplées aux données obtenues grâce au suivi individuel, ont permis aux médecins de déployer des actions de prévention au sein des entreprises avec, dans certains cas, **l'élaboration d'une ordonnance dite « de prévention »**.

### Bilan des infirmiers

Les infirmiers ont émis le souhait de **systématiser les temps d'échanges avec les médecins**, permettant ainsi de croiser les regards sur les entreprises et les problématiques.

### Bilan de l'ensemble des acteurs du Service

Globalement, si la participation à cette expérimentation s'avère positive, **la trop courte durée** de celle-ci est unanimement partagée.
En effet la nécessaire évaluation à moyen terme du suivi des actions entreprises n'a pu être menée en raison du délai fixé à un an et de la mise en œuvre de la loi El Khomri.

Le travail mené a toutefois permis d'exploiter toute la **richesse de la pluridisciplinarité**, valorisant les métiers et les savoir-faire, gage de synergie et de valeur ajoutée, au bénéfice de la prévention pour nos adhérents.

L'établissement systématique de la fiche d'entreprise a permis de mieux **accompagner les entreprises dans la mise en place d'actions** sur le terrain. Il domine globalement un sentiment de satisfaction d'avoir pu **accorder à la prévention autant de place qu'au suivi individuel de santé** et ce, au bénéfice de l'action globale.

### Bilan des conseillers en santé au travail, des consultants hygiène et sécurité

Le développement des fiches d'entreprises, certes mobilisateur de temps, a amélioré la **connaissance des entreprises adhérentes**.

Néanmoins, le **délai d'un an d'expérimentation, considéré comme court**, n'a pas réellement permis la mise en œuvre de démarches de suivi des actions entreprises.

### Bilan des adhérents

L'expérimentation a été l'occasion de **créer un nouveau lien avec les adhérents**, notamment grâce à un interlocuteur bien identifié de leur part.
Le **suivi des actions a été vivement apprécié**.
Une enquête plus approfondie sur leur ressenti global et leur perception en termes de culture de prévention aurait toutefois été opportune.

# LES ADHÉRENTS AU 31/12/2017
## DE PRÉVENTION SANTÉ & TRAVAIL

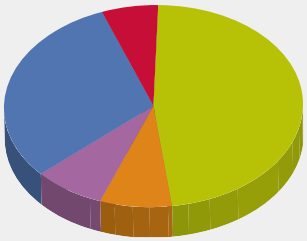
### ANALYSE DE LA STRUCTURE DES ADHÉRENTS

L'association surveille actuellement les effectifs de **5 888 entreprises**, hors entreprises de travail temporaire, réparties comme suit :

*Répartition des adhérents par taille*




*Répartition des adhérents par secteur d'activité*



- Commerce (47,59%)
- Industrie (7,82%)
- Médico-social (7,76%)
- Services (30,87%)
- BTP (5,96%)

### ADHÉSIONS DÉMISSIONS & RADIATIONS

**436 NOUVELLES ADHÉSIONS**

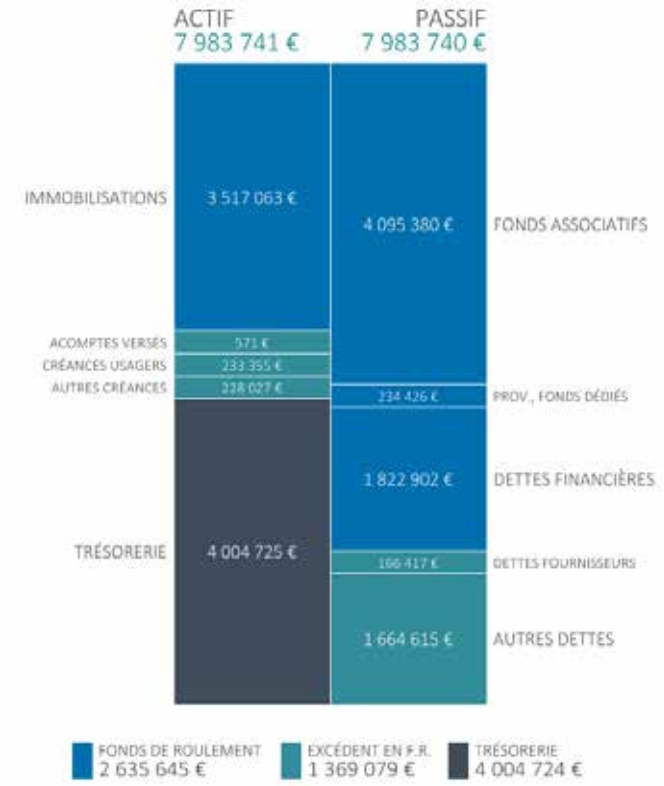
**511 DÉMISSIONS ET RADIATIONS**

| | Nombre | Pourcentage |
|---|---|---|
| Cessation d'activité | 145 | 28% |
| Plus de personnel | 146 | 29% |
| Commerce vendu | 58 | 11% |
| Liquidation judiciaire | 25 | 5% |
| Décision CA pour non paiement | 52 | 10% |
| Ne dépend plus de PST | 35 | 7% |
| Regroupement de plusieurs succursales | 45 | 9% |
| Adhésion sans suite | 5 | 1% |
| **TOTAL** | **511** | **100%** |

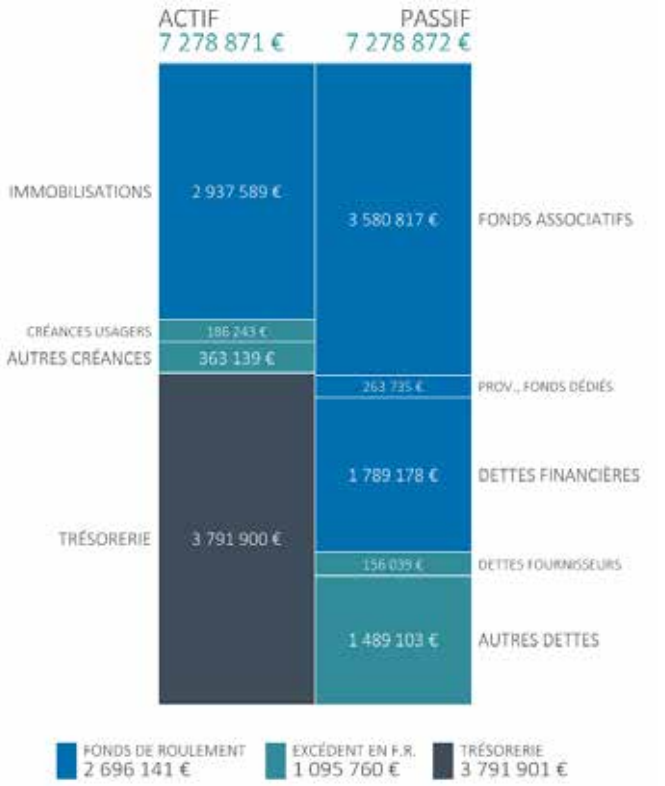
# 2. LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE

## LE BILAN
DE L'ASSOCIATION

### BILAN AU 31/12/2017




### BILAN AU 31/12/2016




## LE RÉSULTAT
DE L'ASSOCIATION

### SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

| | 2017 | 2016 | Evolution | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Produits de fonctionnement | 8 854 263 € | 8 688 178 € | +166 085 € | +1,9% | → |
| Marge globale | 8 783 051 € | 8 616 000 € | +167 051 € | +1,9% | → |
| Charges de fonctionnement | 1 166 191 € | 1 177 507 € | -11 316 € | -1% | |
| Impôts et taxes | 280 830 € | 316 814 € | -35 984 € | -11,4% | |
| Charges de personnel | 6 414 077 € | 6 395 503 € | +18 574 € | +0,3% | |
| Dotations aux amortissements | 221 310 € | 196 485 € | +24 825 € | +12,6% | |
| Résultat courant non financier | 720 511 € | 570 844 € | +149 667 € | +26,2% | |
| Résultat financier | 187 € | -2 040 € | +2 227 € | | |
| Résultat courant | 720 698 € | 568 804 € | +151 894 € | +26,7% | |
| Résultat exceptionnel | -2 112 € | 1 626 € | -3 738 € | | |
| Résultat de l'exercice | 514 563 € | 409 244 € | +105 319 € | +25,7% | |

# 3. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES

## PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

En 2018, la perspective de recrutement de médecins est très positive pour le premier semestre (3 médecins déjà recrutés vs 1 départ en retraite).
D'autres possibilités sont à l'étude, notamment pour intégrer un nouveau Collaborateur médecin et un troisième Médecin du travail européen. La réussite de ce type de démarche s'inscrit à long terme, gage de réussite pour le collaborateur, comme pour le Service.

## COTISATION : RETOUR À LA COTISATION PER CAPITA

Le Service a obtenu auprès de la DIRECCTE, à l'appui d'études avancées et dans un contexte de changements réglementaires, un report à 2019 du retour au modèle économique dit « per capita ».
De nouvelles études actualisées vont être menées et permettront d'identifier le meilleur scénario de transition pour une effectivité en janvier prochain.

## SENSIBILISATIONS COLLECTIVES SUR PRESCRIPTION DU MÉDECIN DU TRAVAIL

Une réflexion est menée par un groupe de travail issu de la commission médico-technique. Il s'agirait pour le Médecin du travail de pouvoir prescrire à un salarié la participation à une sensibilisation collective, en lien avec son exposition à des risques professionnels, sachant que la prescription relèverait du régime de la recommandation et non de l'obligation.
Une expérimentation devrait débuter à partir de septembre 2018 avec plusieurs médecins volontaires.

## ENTRÉE EN APPLICATION DU RÉGLEMENT EUROPÉEN SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dès le 25 mai 2018, la réglementation en matière de protection des données personnelles va évoluer avec l'entrée en vigueur du règlement général sur la protection des données (RGPD). Le Correspondant informatique et libertés va naturellement devenir Délégué à la protection des données (DPO). Ses missions l'amèneront donc à déployer les outils visant à documenter la conformité (registre des traitements, analyse d'impact…), à assurer la relation avec les sous-traitants et le strict respect du droit des personnes.
PST continuera à tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité technique et organisationnelle des données, à un niveau adapté à leur nature.

## UN NOUVEL OPÉRATEUR SAMETH SUR LE CALVADOS

L'AGEFIPH (organisme dédié au maintien en emploi des personnes en situations de handicap) a lancé un appel d'offres pour sélectionner le nouvel opérateur SAMETH dans le Calvados. Le SAMETH est un opérateur spécialiste du maintien dans l'emploi des personnes handicapées, sélectionné et financé par l'AGEFIPH au niveau départemental.
Ce nouvel opérateur aura pour mission de travailler avec nos équipes, en particulier les Médecins du travail et la cellule maintien en emploi. La volonté de PST est que les interlocuteurs du SAMETH accueillent les salariés des entreprises adhérentes directement sur nos sites.

## PARUTION D'UN JOURNAL ADHÉRENT

Un nouvel outil de communication à destination des adhérents sera prochainement déployé. Il s'agit pour le Service d'investir une forme de communication papier éditorialisée, qui puisse permettre de mieux décrypter les évolutions de la santé au travail et valoriser les services proposés par PST. Le premier numéro d'un journal sera adressé à l'ensemble des adhérents au second semestre 2018 et devrait être pérennisé.

## VERS UNE CONNEXION AU PORTAIL INTÉRIM NATIONAL

L'agrément de PST imposait de déployer le « portail intérim », une solution interfacée avec les logiciels métiers permettant aux SSTI et aux agences d'emploi de savoir si un salarié intérimaire avait déjà une aptitude ou une attestation de visite « en cours de validité » pour le poste visé. Le dispositif permet d'optimiser l'ensemble du process et, selon les contextes, de bénéficier d'une dispense d'un nouvel acte individuel de santé à l'embauche.
Toutefois, la solution, dans sa version actuelle, est estimée incomplète puisqu'indiquant uniquement « oui » ou « non », ne prenant pas en compte les aptitudes avec restriction par exemple, « oui mais… ».
De plus, la nouvelle réglementation impose d'être en possession de la dernière attestation et la solution actuelle, limitative, ne permet pas le partage de fichiers.
Suivant de près les évolutions de la plateforme, PST déploiera le service dès que les conditions optimales d'exercice seront réunies.

## VERS UN NOUVEAU PROJET DE SERVICE & UN NOUVEAU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM)

Suite à la fin du Projet de service (et du CPOM) fin 2017, les objectifs du prochain s'inscriront sur la période 2019-2023. En cours de définition sur l'année 2018, ils se voudront au plus proche des besoins de nos adhérents et de leurs salariés.

## MISSION PARLEMENTAIRE ET PRISE DE PAROLE NATIONALE DES SSTI

En fin d'année 2017, Muriel Pénicaud, Ministre du Travail et Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé ont annoncé une mission sur la santé au travail. En janvier 2018, une lettre de mission signée du Premier Ministre viendra définir la mission confiée à Mme Charlotte Lecocq, députée LREM du Nord. Cette dernière sera assistée par M. Bruno Dupuis, consultant et ancien conseiller ministériel, et de M. Henri Forest de la Cfdt, ayant longtemps siégé au Coct.

Depuis la réforme de 2016, Présanse (fédération nationale ayant changé de nom au 1er janvier 2018) a engagé une large consultation et un vaste chantier de repositionnement d'image de la profession. Celui-ci s'accompagne d'un plan de communication qui trouvera écho dans le contexte actuel.

Présanse a ainsi entrepris de dialoguer avec les instances gouvernementales, l'ensemble des partenaires sociaux et, bien-sûr, les représentants de la mission parlementaire.
La profession a entrepris de présenter de manière concrète et didactique ses actions et missions, actuelles et futures, illustrées de cas concrets. PST a contribué à l'élaboration de ce document, à travers un témoignage, dont le premier manifeste est déjà disponible.




***Téléchargez le manifeste***
*« 10 engagements pour la santé au travail »*

*www.modernisationsantetravail.fr*

# LA COTISATION
## MONTANT ET CONTREPARTIE

**Les Services de santé au travail (SST) sont financés exclusivement par le biais des cotisations versées par les employeurs. Ils sont les uniques financeurs du dispositif de santé au travail français.**

Tout employeur ayant au moins un salarié doit ainsi adhérer au SST compétent pour son territoire. En contrepartie, le Service assure ses missions de manière universelle : elles bénéficient à toutes les entreprises et à tous les salariés.

Les contreparties sont donc globales et mutualisées. Le montant de la cotisation ne dépend aucunement d'un nombre de visites, d'examens complémentaires ou d'actions en milieu de travail.
Les missions sont mises en œuvre par les différentes équipes pluridisciplinaires. Comparable à une activité de service « classique », l'essentiel du budget d'un SST se compose de charges salariales.

Il est nécessaire de rappeler que les Services sont organisés sous la forme d'associations à but non lucratif. Dans ce contexte, ce sont les adhérents qui valident des niveaux de cotisations. Ceux-ci peuvent varier d'un SST à l'autre selon son organisation et son offre de service, répondant aux besoins de ses adhérents et son territoire géographique de compétence.

Enfin, le fonctionnement des SST est réglementé. Un agrément « de fonctionnement » est ainsi délivré par la DIRECCTE. Parallèlement, tous les comptes sont approuvés par les instances puis certifiés par un Commissaire au compte.

*Pour aller plus loin, consultez la vidéo « SSTI : comprendre la cotisation », disponible sur notre site internet.*




*Capture d'écran de la vidéo « comprendre la cotisation »*

# 4. ANNEXES

## ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DES FILIALES ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ (ART. L356)

Néant.

## ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (ART. L 340)

Néant.

## ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE À LAQUELLE LE RAPPORT EST ÉTABLI (ART. L340)

Néant.

## PRISE DE PARTICIPATION OU DE CONTRÔLE DANS DES SOCIÉTÉS AYANT LEUR SIÈGE SOCIAL SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (ART. L356) SUPÉRIEURES À 10%, 20%, 33% ET 50%

Néant

## PARTICIPATION RÉCIPROQUE (ART. D 251)

Néant.

## OPTION DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS (ART. D 174 4)

Néant.

## INFORMATION SUR LES CHARGES NON FISCALEMENT DÉDUCTIBLES (CGI ART. 233 QUATER ET 223 QUINQUIES)

Néant.

*Nous pensons vous avoir donné une image fidèle de la vie de notre association. Au cours de l'Assemblée générale, vous aurez à approuver les comptes, à affecter le résultat de l'exercice, et à donner quitus de sa gestion à votre Conseil.*

*Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.*

***Le Conseil d'administration***

PST
Prévention Santé & Travail

# CHIFFRES CLÉS

**6 000**
adhérents

**90 000**
salariés suivis

**3 300**
actions en milieu de travail

**39 000**
actes individuels de santé



**110**
collaborateurs

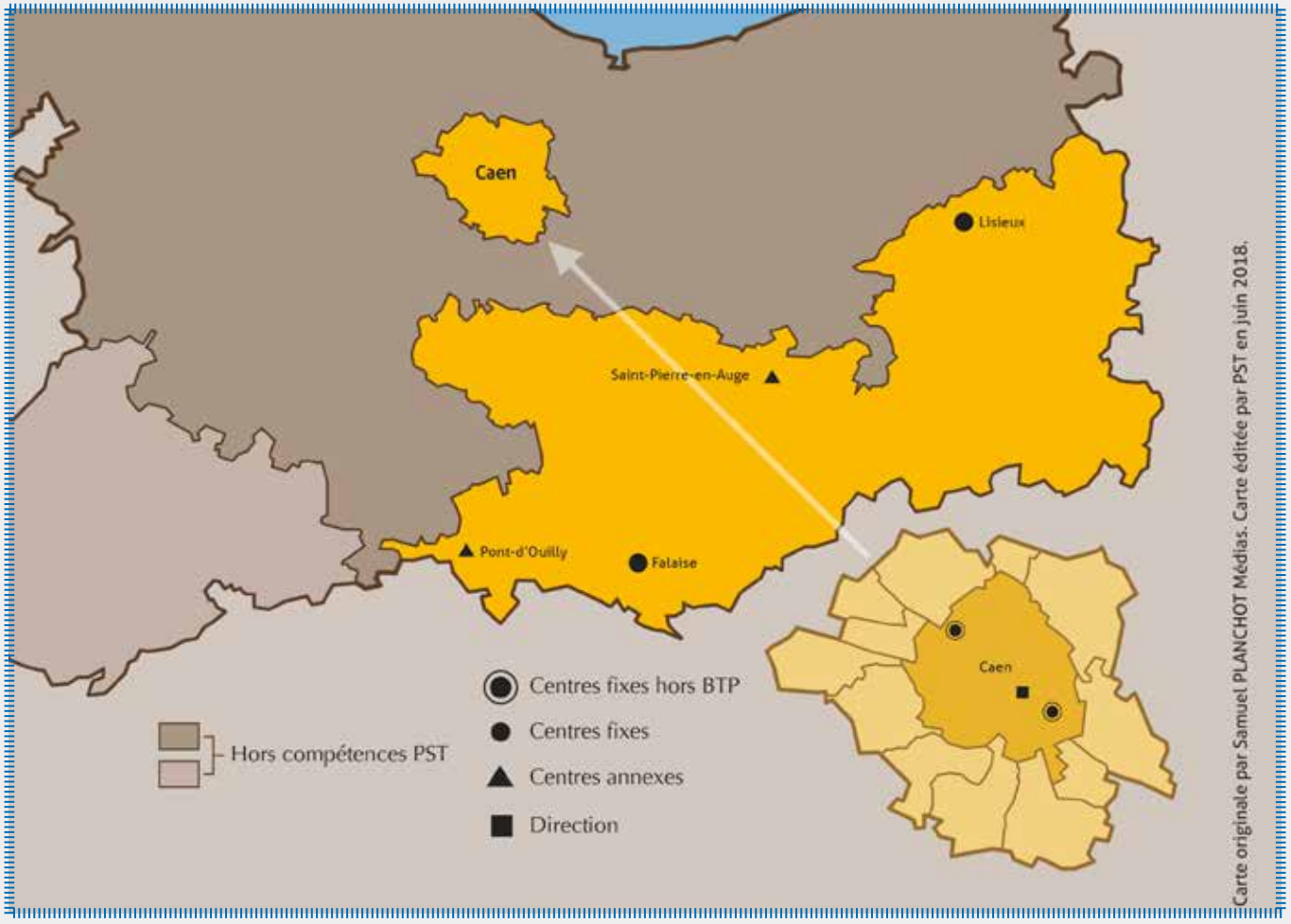
**6**
équipes pluridisciplinaires

**5**
centres fixes sur le Calvados

PST
Prévention Santé & Travail

# NOTRE SECTEUR DE COMPÉTENCE

## SUR LE TERRITOIRE DU CALVADOS




**Caen Sud | Siège social**
10 avenue du 43e RA
14000 CAEN

**Caen Nord**
37 rue des Compagnons
14020 CAEN

**Lisieux**
20 rue Rose Harel
14100 LISIEUX

**Falaise**
2 rue de la résistance
14700 FALAISE

**Caen Rives de l'Orne**
19 avenue Mendès France
14000 CAEN

**Un seul numéro pour tous les centres : 02 31 72 75 00.**
**Retrouvez-nous également sur internet !**
**http://www.pstl4.fr**

Réalisation PST | Juin 2018 | Illustrations Présanse - Freepik | Photographies PST